

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 6 Février 2006

Présents : G.BLEINC ; P.GUIGONNET ; L.CHAMOIN ; M.HENRI ; S.EHMANN ;
M.MUSCARNERA ; P. CODOL ; J.RULFI ; S.MISTRE ; M. MINGAUD

Excusés :

G. CARCELLER pouvoir à P.GUIGONNET

P.AUGUSTIN pouvoir à G.BLEINC

Y.CHIAVASSA pouvoir à M. HENRY

L.ANGELIN ;

C.REVEST ;

Rappel du Règlement : la commission des travaux se réunira dorénavant tous les 3ème mercredis de chaque mois à 18h00

1 - Demande réserve parlementaire restaurant Scolaire

Une demande de subvention va être faite auprès des parlementaires de notre région afin de financer le projet du restaurant scolaire.

Adopté à l'unanimité

2 - Création régie études surveillées

Une régie pour l'encaissement des paiements des études surveillées va être créée.

Adopté à l'unanimité

3 - Approbation APD station d'épuration.

Le conseil municipal a approuvé l'avant projet de la station d'épuration. Il a également décidé de procéder au lancement d'appel d'offre ouvert.

Adopté à l'unanimité

4 - Vente parcelle zone d'activité.

Il a été décidé de vendre une parcelle dans la zone d'activités en vue de la réalisation d'un atelier de céramique.

Tarif : 13 euros le m² (terrain + servitude de passage).

Adopté à l'unanimité (Mme S.EHMANN n'a pas participé au vote du fait que toutes les demandes n'auraient pas été envisagées)

5 - Convention Fourrière.

Question renvoyée au prochain Conseil Municipal

6 - Convention école de musique.

Il a été décidé de mettre à disposition de l'école intercommunale de musique, une pièce de l'ancienne école élémentaire, afin d'y déposer du matériel de musique.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 8 Février 2006 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 08 Février 2006
Le Maire